

POINT FINANCIER 2019/2020

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS

AU NIVEAU NATIONAL EN 2019

Les grandes tendances 2019 des finances des collectivités, publiées dans le bulletin d'information statistique de la direction générale des collectivités locales (DGCL), à retenir pour l'année 2019, sont la poursuite de la modération des dépenses de fonctionnement, la hausse des dépenses d'investissement et l'augmentation de l'épargne brute.

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

De manière générale pour l'ensemble des collectivités (pas seulement les communes), les dépenses de fonctionnement devraient augmenter cette année de 0,4 %. Les charges financières diminueraient également, du fait de la baisse des taux d'intérêt. Les achats et charges externes seraient en hausse de 2,4 %, « portés par les achats de prestation de service du secteur communal ». Les frais de personnel augmenteraient de 1,1 % en 2019. Cependant, cette analyse est à prendre avec du recul car elle varie en fonction de la taille et de la structure de la collectivité. Côté recettes, elles devraient augmenter en 2019 de 2 %. Rappelons que les concours financiers de l'État ont diminué, eux, de 30 % par rapport à 2013, et que si 2017 a été la dernière année de baisse de dotations, le montant total de Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat est gelé.



... DU CÔTÉ D'YSSINGEAUX EN 2019

LES FINANCES D'YSSINGEAUX

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La commune d'Yssingaux tente également de maîtriser ses dépenses de fonctionnement tout en essayant de faire progresser à la hausse ses recettes de fonctionnement et de dégager ainsi un autofinancement pour financer les investissements nombreux en cours : bâtiment école/périscolaire, terrain de foot synthétique, aménagement urbain, bâtiment mairie/maison commune, travaux de voirie, etc...

AU NIVEAU NATIONAL... ET DU CÔTÉ D'YSSINGEAUX

REPRISE DES INVESTISSEMENTS

L'année 2019 serait également marquée par « une franche accélération des dépenses d'investissement », avec + 8,3 % pour les communes. Il faut rappeler que sur l'ensemble des six années du cycle électoral 2014-2020, les investissements auront été, au total, largement inférieurs à ceux de la période précédente, en lien probable avec la baisse des dotations. En 2019, selon la DGCL, les recettes d'investissement augmenteraient de + 10,3 % pour les communes. Les collectivités de toutes strates devraient donc dégager en 2019 une capacité de financement importante.

REPRISE DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement de la commune s'élèvent en moyenne depuis plusieurs années à plus ou moins 4 Millions d'euros par an, selon les projets en cours et leur étalement sur plusieurs années. La mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement engendre une augmentation du patrimoine de la commune et donc de sa richesse sans toutefois impliquer une dégradation de sa situation financière. En effet il est financé en ce qui concerne le budget général par l'autofinancement et les subventions d'équipements versées par les principaux partenaires financiers que sont l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de Communes.

AUGMENTATION DE L'ÉPARGNE BRUTE

La maîtrise des dépenses accompagnée de la hausse des recettes de fonctionnement devrait permettre en 2019 une augmentation de l'épargne brute pour la plupart des collectivités locales.

AUGMENTATION DE L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute de la commune se maintient à un niveau intéressant et se situe aux alentours de 20%. Il représente le socle de la richesse financière de la commune et permet de financer les programmes d'investissement.

ENDETTEMENT

Après trois années de diminution du recours à l'emprunt, celui-ci serait reparti à la hausse en 2019, à + 7,1 %.

La capacité de désendettement des collectivités, grâce à la stabilisation du stock de dettes et à l'amélioration de l'épargne brute, s'améliorerait en 2019, « pour la quatrième année consécutive ». Elle se situerait, pour les communes, autour de 4,6 ans.

ENDETTEMENT

Suivant le budget général voté en début d'année, la commune d'Yssingeaux n'a pas emprunté cette année 2019.

La capacité de désendettement de la commune continue de s'améliorer en 2019 comme les 9 années précédentes, soit depuis 2010. Elle est même inférieure à 4 ans depuis 2014 avec environ 3.5 ans en 2019, contre 4.6 ans en moyenne nationale.



LA COMMUNE D'YSSINGEAUX ET LA LOI DE FINANCES POUR 2020

Le Projet de Loi de Finances pour 2020 (PLF) comporte de nombreuses mesures impactant directement les collectivités territoriales et donc les communes et notamment la profonde réforme de la fiscalité locale.

Les dispositions de l'article 5 du PLF confirment que 80 % des foyers fiscaux français n'auraient plus aucune cotisation de **Taxe d'Habitation** (TH) sur leur résidence principale à acquitter en 2020. Pour les 20 % des contribuables restants, l'allègement atteindrait 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023. Rappelons que cette exonération ne concernerait que la TH sur les résidences principales.

Le PLF autorise donc la mise en place, au 1er janvier 2021, du **mécanisme de compensation de la taxe d'habitation** pour les résidences principales, qui sera totalement supprimée en 2023. **Cette réforme de la fiscalité locale prévoit l'affectation aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti, et même si elle vise à plus d'équité entre les citoyens, elle**

provoque néanmoins une rupture du lien entre le citoyen et sa commune.

L'Etat indique que **cette réforme devrait assurer à chaque commune la même autonomie financière et fiscale qu'auparavant**. Il a également été décidé que dans la mesure où le produit de TFPB perçu par le département n'est pas identique à celui de TH perçu par la commune, un mécanisme de coefficient correcteur devrait être appliqué.

Ainsi les communes surcompensées auront donc une correction à la baisse qui permettra d'alimenter les budgets des communes sous-compensées.

C'EST LE CAS POUR YSSINGEAUX

LE COEFFICIENT CORRECTEUR DE LA COMMUNE D'YSSINGEAUX ANNONCÉ EST DE 0,818.

Ainsi, la différence entre le produit de TF départemental transféré à la commune et la ressource TH est de 742 904 €.

En effet la commune avait pour ressource de TH 1 183 274 € et aurait dû percevoir le produit de TF départemental qui est de 1 926 178 €. Cependant avec application du coefficient correcteur la commune n'encaissera qu'une partie du produit de la TF départementale à hauteur de son produit de TH.

Si la commune avait eu un taux de TH égal au taux moyen départemental (20.59% en 2018) elle aurait pu bénéficier d'un produit supplémentaire d'environ 800 000 €.

Ce sont donc les communes « bonnes élèves » en matière de taux de TH, et qui avaient donc une politique sociale, qui sont pénalisées et vont venir compenser certaines communes moins vertueuses. La commune d'Yssingeaux, dont le taux de TH était plus bas que le taux moyen départemental et que le taux moyen national se trouve donc pénalisée.

Néanmoins le produit total perçu par la commune restera le même qu'avant la réforme et l'évolution des bases devraient être prise en compte dans l'évolution à venir.

L'eau et l'assainissement à Yssingeaux

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT SONT DES BUDGETS ANNEXES.

Ils doivent être équilibrés en recettes et en dépenses, sans apport du budget général de la commune. Dans les deux cas, ce sont donc les consommateurs qui abondent les recettes.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU

Au 1^{er} janvier 2016 ont été signés deux contrats de **délégation de service public** avec le groupe VEOLIA :

- l'un par le SIPEP (Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable) pour la production d'eau et la gestion des sources,
- l'autre par la commune pour la distribution et la facturation de l'eau.

Les tarifs ont évolué pour devenir progressifs, pénalisant les gros consommateurs et privilégiant les petits consommateurs et donc la plupart des usagers domestiques.

LES INVESTISSEMENTS 2018/2019, POUR UN TOTAL DE 664 000 €, ONT CONCERNÉ :

- Le centre-ville dans le cadre des travaux de rénovation (av de la Marne, pl. Maréchal de Vaux) ;
- Réseaux à Verchères, Versilhac, Villeneuve, Lallier, Marnhac ;
- Sécurisation des périmètres de protection des sources à Vaunac et Marnhac ;
- Conduite de Livinhac au réservoir de St Roch dans le cadre de l'interconnexion avec
- St Maurice de Lignon.

Ces investissements ont été financés pour la quasi totalité par les recettes d'exploitation ainsi que par un montant de subventions de 23 000 euros (Département et VEOLIA) et un emprunt de 150 000 euros contracté fin 2018, **aucun emprunt n'est sollicité en 2019.**



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement est un service géré en direct par la commune d'YSSINGEAUX. Il concerne l'agglomération plus quelques villages. Depuis plusieurs années d'importants travaux de rénovation, d'entretien et de réparation des réseaux ont été entrepris. Ces lourds investissements font que le budget est toujours très tendu.

La redevance assainissement payée par les clients, ainsi que la participation pour les branchements des nouveaux raccordements (PFAC : Participation au Financement de l'Assainissement Collectif), font l'essentiel des recettes.



LES TRAVAUX 2018/2019, POUR UN TOTAL DE 2 800 000 EUROS, ONT CONCERNÉ NOTAMMENT TROIS GROS CHANTIERS :

- Création de l'assainissement collectif à MARNHAC ;
- Création de l'assainissement collectif à VERSILHAC ;
- Refonte totale des réseaux dans le cadre des travaux du centre-ville.

Se sont également ajoutés le solde des travaux de la réhabilitation du réseau de la Sialme ainsi que les études, acquisitions foncières et début des travaux de la construction de la nouvelle STEP (Station de traitement)

Ces investissements ont été financés par :

- Les recettes du service ;
- Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département (1 500 000 euros) ;
- Un emprunt de 1,3 ME a été contracté fin 2018.